

Communiqué de Stéphane Blanchet maire de Sevran - 10/05/2021

J'ai participé cet après-midi au Conseil des Maires de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'envol.

Son Président, M. Beschizza, a signé à cette occasion avec M. le Préfet Leclerc l'accord pour la mise en œuvre du plan de relance sur nos 8 communes (Aulnay-Sous-Bois, Drancy, Le Blanc Mesnil, Le Bourget, Dugny, Tremblay en France, Villepinte et Sevran).

Cet accord d'étape octroie pour Sevran 6,7 millions d'euros supplémentaires pour l'année 2021, soit 66% du total des subventions de l'Etat aux communes de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'envol dans le cadre du Plan de relance. La Ville de Sevran a contribué très activement aux orientations concrètes de cet accord.

L'apport pour notre commune représente 15% d'investissements supplémentaires qui seront intégrés par une décision modificative au budget déjà voté le 11 février dernier.

Pour Sevran, cela concerne une dizaine de projets et d'actions pour renforcer le service public local, la sécurité, la santé et la transition écologique.

La pandémie mondiale que nous traversons s'accompagne d'une crise économique et sociale. Bien des jugements anciens sont questionnés sur nos modes de production et de consommation, ils se trouvent particulièrement dépassés aujourd'hui.

Je veux saluer le travail des élus, de l'administration de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'envol et des communes membres dont évidemment Sevran.

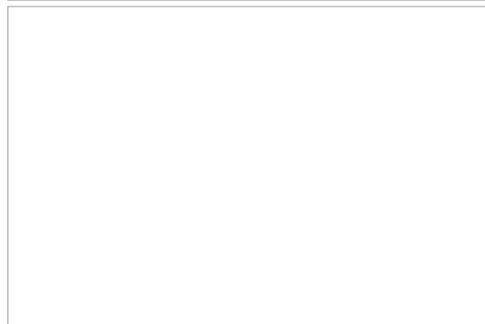
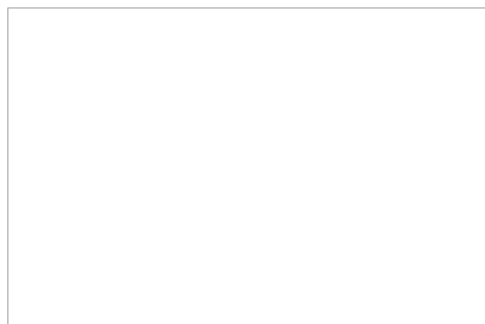
Je veux saluer encore la mobilisation et l'engagement des fonctionnaires au service d'un état local fort en Seine Saint Denis.

Notre mobilisation à toutes et tous, élus et représentants de l'Etat, reste indispensable pour l'égalité territoriale.

Avec vous, nous ne relâcherons aucun effort de solidarité, d'intelligence collective et d'innovation.

Vous savez pouvoir compter sur moi. Je m'y emploie chaque jour.

Stéphane Blanchet
Maire de Sevran





À télécharger : Accord de Relance entre l'EPT et l'ETAT
[accord_de_relance_entre_lept_et_letat.pdf](#) (.pdf - 2.8 Mo)
Publié le 10 mai 2021